

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins

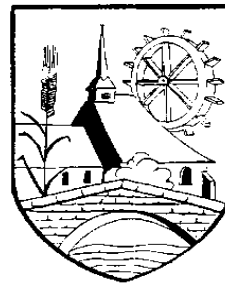
Mairie  
de

**SAINT REMY DE LA VANNE**

**77320**

Tél. : 01 64 20 40 70

Fax. : 01 64 04 40 03



St Rémy de la Vanne, le 18 juin 2019

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur James DUBOIS, Maire.

**Etaient présents** : M. DUBOIS Maire, M. COUDRON, Mme HERBETTE, M. GOBINOT adjoints, Mmes BARBIER, BRUNEAU, CAPOEN, CHERON, MM. DEVRIESE, LE MELLOTT,

**Absente représentée** : Mme TORRES par Mme CHERON.

**Absents excusés** : Mme MASTI, M. GAUDRY.

Monsieur Pierre COUDRON a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du 5 avril 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le retrait de la commune de Pécy du S2E77 et le retrait de la CCSSOM pour la commune de St Bon du S2E77 ;
- **approuve** les statuts modifiés de la CC2M ;
- **crée** 2 postes saisonniers ;
- **décide** d'adhérer au C.A.U.E. 77 pour une cotisation annuelle de 0,15 € par habitant ;
- **accepte** le devis WIAME d'un montant HT de 45 760 euros pour les travaux d'enrobés rues de la Cornée et du Lavoir qui seront en partie remboursés par S2E77, ainsi que le devis pour la pose de bordures rue de La Cornée afin d'éviter l'écoulement des eaux pluviales dans les habitations, celui-ci a été accepté pour un montant TTC de 2 954,88 euros ;
- **accepte** le devis de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 61 901,54 euros subventionnés dans le cadre du contrat FER ;
- **Demande** au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue des Artons – hameau de Barlonges, les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année 2021, date de réalisation de ces travaux subventionnés ; il n'est pas donné suite à l'extension de l'éclairage public chemin du Cul de Sac ;
- **accepte** l'acquisition de parcelles situées Les Ormeaux, Le Moulin du Pont, Le Bois de la Planche et Les Folies, qui sont susceptibles d'être utiles lors de différents travaux, pour la somme de 1 300 euros ;
- **fixe** les redevances de stationnement des caravanes ou mobil homes situés sur la commune, il est rappelé que l'emplacement des caravanes et mobil homes est strictement régi par le Plan Local d'Urbanisme ;
- **demande que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants** :
  1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
  2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
  3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
  4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
  5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.

6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
  7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
  8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.
- **décide** de retirer la délibération n° 2019-8 du 12 mars 2019, **accepte** le transfert automatique de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la communauté de communes de la Brie des 2 Morin au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
  - **accepte** à l'unanimité d'allouer une subvention de 50 euros à la section Jeunes Sapeurs-Pompiers de Rebais ;
  - **décide** à l'unanimité de céder le véhicule immatriculé AX-786-DX au prix de 8 000 euros, et **donne** tous pouvoirs au Maire pour la réalisation de cette vente.
  -

#### **Questions diverses :**

Il n'est pas nécessaire de délibérer, les maires présents à la conférence du 13 février 2019 ayant décidé à l'unanimité d'opter pour les modalités de droit commun. Les modalités de droit commun prévoit la composition avec 50 conseillers communautaires. Monsieur Coudron informe que le Président de la CC2M se propose de rencontrer les conseillers municipaux lors d'une prochaine réunion de conseil.

Monsieur le Maire informe de la visite de BCKHM suite au dépôt d'une déclaration préalable pour un projet d'extension du bâtiment existant et ce, afin de connaître si l'association peut être exonérée des taxes d'aménagement.

Madame Patricia BARBIER fait un compte-rendu sur l'avancement du PNR de la Brie et des Deux Morin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,

James DUBOIS